

Plan stratégique

2007-2012

Conseil du statut de la femme

Plan stratégique

2007-2012

Conseil du statut de la femme

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007
ISBN : 978-2-550-51600-2 (version imprimée)
978-2-550-51601-9 (version électronique)

© Gouvernement du Québec

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente le plan stratégique du Conseil du statut de la femme pour les années 2007 à 2012.

Ce deuxième plan est la contribution concrète du Conseil du statut de la femme à la vision et aux priorités du gouvernement, désireux de faire du Québec une société exemplaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Conseiller le gouvernement et informer la population, en vue de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes, sont demeurés deux constantes inscrites au cœur de la mission du Conseil depuis trente-cinq ans. S'appuyant sur la connaissance des réalités sociales, économiques et politiques des femmes et de la société québécoise, quatre orientations baliseront son intervention : conseiller le gouvernement et ses instances régionales pour que les lois, politiques et programmes contribuent au respect des droits des femmes et à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes; multiplier et diversifier ses interventions; évaluer l'impact de ses recommandations sur les politiques publiques; consolider ses actions, centrées sur sa mission, en fonction de sa capacité organisationnelle.

Ce plan est à la mesure du défi qui conduira à une authentique et véritable égalité entre les femmes et les hommes de toutes les générations et fait appel à toutes les composantes de la société pour y contribuer.

J'invite les parlementaires, les milieux gouvernementaux et paragouvernementaux, les municipalités, les entreprises, les syndicats, les médias, la population, femmes et hommes de tous âges, les jeunes, filles et garçons, à s'investir dans cet extraordinaire projet de société pour lequel, avec fierté, les membres et le personnel du Conseil entendent engager leur expertise et leurs compétences.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine



Christine St-Pierre

Le Conseil du statut de la femme

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de consultation et d'étude qui veille, depuis 1973, à **promouvoir** et à **défendre les droits** et les intérêts des Québécoises.

Sa vision

Un organisme reconnu comme un **agent de changement**, ainsi que pour son **expertise en matière d'égalité des sexes**.

Sa mission

- Il **conseille la ministre** et le gouvernement sur tout sujet lié à l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes.
- Il réalise des **études** sur des questions qui relèvent du domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Il fournit de l'**information au public**.

Ses principales activités

- Le Conseil, par ses **études**, documente et illustre les conditions de vie des québécoises.
- Il transmet des **avis** au gouvernement en se prononçant sur des projets de loi, des politiques ou des actions qui présentent des enjeux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
- Il publie et diffuse ses travaux pour **faire connaître la situation des femmes** et les enjeux en matière d'égalité. Il participe aux grands débats, notamment en organisant des colloques et des activités de communication.
- Présent en région, il apporte son expertise pour soutenir le milieu et les instances régionales dans la prise en compte, sur le plan du **développement régional**, de l'égalité entre les femmes et les hommes.

1. Enjeu

Cerner les tendances et les obstacles à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes pour guider le gouvernement dans ses actions.

Orientation

Conseiller le gouvernement et ses instances régionales pour que les lois, politiques et programmes contribuent au respect des droits des femmes et à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Contexte

Pour le Conseil du statut de la femme, contribuer aux grandes orientations du Québec en matière économique, politique, sociale et culturelle signifie mettre en lumière les obstacles à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes et conseiller le gouvernement pour que ses décisions intègrent cette dimension et la fasse progresser. Pour ce faire, le Conseil doit maintenir une expertise de pointe sur la question d'égalité des sexes, de façon à demeurer un phare capable d'éclairer les actions des décideurs, tant nationaux, régionaux que locaux, et suggérer des solutions appropriées au contexte québécois, et ce, à la lumière d'expériences internationales d'intérêt pour le Québec.

Axes	Objectifs	Indicateurs
1. Élaboration d'études, d'analyses et d'avis	1.1 D'ici 2010, avoir conseillé la ministre sur l'implantation nationale et régionale de la politique gouvernementale d'égalité 1.2 D'ici 2012, avoir analysé et commenté les enjeux de société relatifs à l'égalité des sexes 1.3 D'ici 2012, avoir réagi aux projets législatifs et aux politiques publiques ayant une incidence sur l'égalité de fait	<ul style="list-style-type: none">• Production d'un rapport à la ministre• Résultats d'influence• Nombre d'avis et d'études• Résultats d'influence (réponses du gouvernement, visibilité dans les médias)• Nombre d'avis et mémoires• Résultats d'influence
2. Veille stratégique sur les nouvelles connaissances en matière d'égalité	2.1 D'ici 2010, avoir élaboré une procédure de veille et mis en place les outils	<ul style="list-style-type: none">• Mise en oeuvre de la procédure
3. Partage d'expertise auprès des acteurs régionaux	3.1 D'ici 2010, avoir produit des portraits régionaux sur les conditions de vie des femmes 3.2 D'ici 2012, avoir assisté les instances régionales dans la prise en compte de la situation des femmes et dans la réalisation d'ententes et de projets en matière d'égalité	<ul style="list-style-type: none">• Production des portraits• Retombées (nature et impacts)• Initiatives (retombées et impacts)

2. Enjeu

Augmenter l'adhésion de la population aux valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes.

Orientation

Multiplier et diversifier nos interventions.

Contexte

L'accélération d'un progrès tangible vers l'égalité de fait entre les femmes et les hommes doit être une valeur fondamentale, commune et partagée par la population. Cette démarche doit ainsi être soutenue par un large éventail d'acteurs, dont les jeunes, qui peuvent influencer sur sa réalisation et y collaborer, en vertu de leurs rôles respectifs. Le Conseil compte donc contribuer à cette sensibilisation accrue dans ses activités de communication.

Axes	Objectifs	Indicateurs
4. Évaluation des outils de communication	4.1 D'ici 2012, avoir accru la pénétration de nos produits 4.2 D'ici 2009, avoir repositionné la <i>Gazette des femmes</i> 4.3 D'ici 2012, avoir actualisé le site Web	<ul style="list-style-type: none">• Mesure de l'évolution du portrait de la clientèle qui télécharge nos documents• Production d'un rapport sur le repositionnement de la <i>Gazette des femmes</i>• Mise en oeuvre des changements• Mesure de la satisfaction des abonnées• Mise en oeuvre des changements• Mesure de l'évolution des visites du site
5. Réalisation de diverses activités de communication	5.1 D'ici 2012, avoir fait la promotion des travaux du Conseil 5.2 D'ici 2012, avoir suscité l'intérêt d'un plus grand nombre d'acteurs sociaux, nationaux et régionaux, à s'engager en faveur de l'égalité des sexes 5.3 D'ici 2012, avoir réalisé ou participé à des activités d'information et de sensibilisation pour le public	<ul style="list-style-type: none">• Activités de promotion (nombre et nature)• Activités de soutien et de partenariat (nombre et nature)• Activités d'information (nombre et nature)• Retombées (participation, visibilité)
6. Priorité aux jeunes	6.1 D'ici 2008, avoir réalisé une consultation auprès des jeunes et produit un rapport sur leurs perceptions de l'égalité entre les femmes et les hommes 6.2 D'ici 2008, avoir produit divers outils d'information et de sensibilisation sur l'égalité, pour les jeunes et le personnel enseignant	<ul style="list-style-type: none">• Production d'un rapport de la consultation• Nombre de téléchargements du rapport• Production d'outils (nombre et nature)• Mesure de l'utilisation des outils

3. Enjeu

Accroître la prise en compte de nos recommandations pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Orientation

Évaluer l'impact de nos recommandations sur les politiques publiques.

Contexte

Depuis trente-cinq ans, le Conseil est demeuré un organisme clé au cœur des avancées des Québécoises. Il a joué un rôle d'influence déterminant pour l'adoption de législations, de politiques et de programmes visant à éliminer toutes formes de discriminations à l'égard des femmes et corriger les inégalités entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de l'activité humaine, tant dans la sphère publique que privée. Ainsi en 2004, il a proposé au gouvernement une nouvelle stratégie pour réaffirmer la vision de l'égalité qui a servi d'assise à la politique gouvernementale en cette matière.

Le Conseil doit viser à accroître son impact sur l'action gouvernementale en se dotant d'indicateurs pour évaluer les résultats de ses recommandations ainsi que l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Axes	Objectifs	Indicateurs
7. Amélioration des indicateurs d'égalité	7.1 D'ici 2012, avoir révisé annuellement les indicateurs d'égalité	<ul style="list-style-type: none">• Révision annuelle• Description des changements• Nombre de visites sur le site
	7.2 D'ici 2012, avoir documenté la place des femmes dans les instances décisionnelles	<ul style="list-style-type: none">• Production annuelle de statistiques régionales
8. Développement et application d'une méthode d'évaluation de l'impact des avis	8.1 D'ici 2010, avoir produit une méthode d'évaluation de l'impact des avis	<ul style="list-style-type: none">• Production d'une méthode d'évaluation
	8.2 D'ici 2011, avoir appliqué la méthode	<ul style="list-style-type: none">• Mise en oeuvre et évaluation de la méthode

4. Enjeu

S'acquitter de notre mission dans le contexte de la modernisation de l'État.

Orientation

Consolider nos actions centrées sur notre mission en fonction de notre capacité organisationnelle.

Contexte

Au plan administratif, le Conseil fait face à des enjeux importants. La planification des ressources humaines constitue un enjeu de taille dans le contexte du vieillissement des effectifs, notamment pour les petits organismes. Or, comme la performance du Conseil repose entièrement sur les compétences, l'expérience et l'efficacité de son personnel, il mettra tout en œuvre pour assurer le maintien de son expertise et continuer à jouer pleinement son rôle avec les ressources dont il dispose, et ce, tout en préservant son indépendance d'opinion. Par ailleurs, il poursuivra ses efforts en matière d'évaluation de ses interventions, dans le cadre d'une gestion axée sur l'atteinte de résultats, du respect du principe de transparence et d'une imputabilité accrue devant les parlementaires et la population. Enfin, il adaptera ses façons de faire à ces contextes et enjeux de gestion.

Axes	Objectifs	Indicateurs
9. Maintien de l'indépendance d'opinion du Conseil	9.1 D'ici 2009, avoir développé une grille d'évaluation des demandes d'intervention du Conseil	• Production d'une grille d'évaluation
	9.2 D'ici 2012, avoir agi pour assurer notre indépendance d'opinion	• Initiatives (nature et impacts)
10. Organisation du travail et formation du personnel	10.1 D'ici 2012, avoir amélioré les outils de reddition de compte et renforcé leur utilisation	• Initiatives et résultats
	10.2 D'ici 2012, avoir développé les compétences du personnel	• Nombre de formations collectives • Nombre de formations individuelles
	10.3 D'ici 2012, avoir évalué les processus de travail	• Initiatives et résultats

Schéma de planification stratégique 2007-2012

du Conseil du statut de la femme

Mission

Fournir son avis sur toute question concernant les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes et informer le public sur ces mêmes questions.

Vision

Un organisme reconnu comme un agent de changement, ainsi que pour son expertise en matière d'égalité des sexes.

SCHEMA DE PLANIFICATION STRATEGIQUE 2007-2012 DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Enjeux	2. Augmenter l'adhésion de la population aux valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes		3. Accroître la prise en compte de nos recommandations pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes		4. S'acquitter de notre mission dans le contexte de la modernisation de l'État			
Orientations	2. Multiplier et diversifier nos interventions		3. Évaluer l'impact de nos recommandations sur les politiques publiques		4. Consolider nos actions ciblées, sur notre mission, en fonction de notre capacité organisationnelle			
Axes d'intervention	6. Priorité aux jeunes		7. Amélioration des indicateurs d'égalité		9. Maintien de l'indépendance d'opinion du Conseil			
Objectifs	6.1 D'ici 2008, avoir réalisé une consultation auprès de jeunes et produit un rapport sur leurs perceptions de l'égalité entre les femmes et les hommes		7.1 D'ici 2012, avoir révisé annuellement les indicateurs d'égalité		9.1 D'ici 2009, avoir développé une grille d'évaluation des demandes d'intervention du Conseil			
Enjeux	1. Cerner les tendances, les obstacles à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes pour guider le gouvernement dans ses actions		2. Augmenter l'adhésion de la population aux valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes		3. Accroître la prise en compte de nos recommandations pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes		4. S'acquitter de notre mission dans le contexte de la modernisation de l'État	
	1. Conseiller le gouvernement et ses instances régionales pour que les lois, politiques et programmes contribuent au respect des droits des femmes et à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes		2. Multiplier et diversifier nos interventions		3. Évaluer l'impact de nos recommandations sur les politiques publiques		4. Consolider nos actions ciblées, sur notre mission, en fonction de notre capacité organisationnelle	
	1.1 Elaboration, d'études, d'analyses et d'avis		2.1 Veille stratégique sur les nouvelles connaissances et expertises en matière d'égalité		3.1 Partage d'expertises auprès des acteurs régionaux		9.1 D'ici 2009, avoir développé une grille d'évaluation des demandes d'intervention du Conseil	
	1.2 D'ici 2010, avoir conseillé la ministre sur l'implantation nationale et régionale de la politique gouvernementale d'égalité		2.2 D'ici 2010, avoir élaboré une procédure de veille et mis en place les outils		3.2 D'ici 2010, avoir produit les portraits régionaux sur les conditions de vie des femmes		9.2 D'ici 2012, avoir assuré notre indépendance d'opinion	
	1.3 D'ici 2012, avoir analysé et commenté les enjeux de société relatifs à l'égalité des sexes		2.3 D'ici 2012, avoir actualisé le site Web		3.3 D'ici 2012, avoir assisté les instances régionales dans la prise en compte de la situation des femmes et dans la réalisation d'ententes en matière d'égalité		10.1 D'ici 2012, avoir amélioré les outils de reddition de comptes et renforcé leur utilisation	
	1.4 D'ici 2012, avoir réagi aux projets législatifs et aux politiques publiques ayant une incidence sur l'égalité de fait		2.4 D'ici 2012, avoir réalisé ou participé à des activités d'information et de sensibilisation sur l'égalité, pour les jeunes et le personnel enseignant		3.4 D'ici 2012, avoir produit divers outils et de sensibilisation sur l'égalité, pour les jeunes et le personnel enseignant		10.2 D'ici 2012, avoir développé les compétences du personnel	
	1.5 D'ici 2012, avoir réalisé ou participé à des activités d'information et de sensibilisation pour le public		2.5 D'ici 2012, avoir suscité l'intérêt d'un plus grand nombre d'acteurs sociaux, nationaux et régionaux, à s'engager en faveur de l'égalité des sexes		3.5 D'ici 2012, avoir produit divers outils et de sensibilisation sur l'égalité, pour les jeunes et le personnel enseignant		10.3 D'ici 2012, avoir évalué les processus de travail	
	1.6 D'ici 2012, avoir réalisé ou participé à des activités d'information et de sensibilisation pour le public		2.6 D'ici 2012, avoir réalisé ou participé à des activités d'information et de sensibilisation pour le public		3.6 D'ici 2012, avoir réalisé ou participé à des activités d'information et de sensibilisation pour le public		10.4 D'ici 2012, avoir réalisé ou participé à des activités d'information et de sensibilisation pour le public	
	1.7 D'ici 2012, avoir réalisé ou participé à des activités d'information et de sensibilisation pour le public		2.7 D'ici 2012, avoir réalisé ou participé à des activités d'information et de sensibilisation pour le public		3.7 D'ici 2012, avoir réalisé ou participé à des activités d'information et de sensibilisation pour le public		10.5 D'ici 2012, avoir réalisé ou participé à des activités d'information et de sensibilisation pour le public	
	1.8 D'ici 2012, avoir réalisé ou participé à des activités d'information et de sensibilisation pour le public		2.8 D'ici 2012, avoir réalisé ou participé à des activités d'information et de sensibilisation pour le public		3.8 D'ici 2012, avoir réalisé ou participé à des activités d'information et de sensibilisation pour le public		10.6 D'ici 2012, avoir réalisé ou participé à des activités d'information et de sensibilisation pour le public	

